

Séance plénière du conseil de quartier

« Balmes Pincourt »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2025

Présents : M. CHOUCHA (président du conseil de quartier), M. FARGEOT (vice-président du conseil de quartier), Mme AUJAMES, M. BOUCHERY, Mme ORIOL

Représentants de la mairie : Madame le Maire, M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. NARDOUX (directeur général des services), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (cabinet du Maire)

Excusés : Mme POTEL, M. LETORT, M. VAILHE, Mme COQUELIN

M. CHOUCHA commence la séance par la lecture d'un courrier qui lui est adressé par un conseiller au sujet d'une réunion publique organisée en maison des sociétés.

1 – le programme d'animations du printemps-été

Mme le Maire annonce les animations de la ville :

- La summer fiesta du 6 juin au 14 septembre : le maire exprime une incertitude sur l'ouverture au public des jeux d'eau suite à l'arrêté préfectoral de restrictions d'eau en cours.
- Les forums des créateurs le samedi 14 juin et le dimanche 14 septembre,
- La journée du patrimoine : visite de l'hôtel de ville du Coteau le 20 septembre, en partenariat avec l'association Le Coteau d'hier et de demain,
- Le concours de fleurissement : inscription jusqu'au 6 juin.

A l'occasion des 180 ans de la ville du Coteau cette année, les délégations des 3 villes jumelles seront reçues lors du Salon de la Gastronomie en novembre. Mme le Maire invite les conseillers et habitants volontaires pour accueillir une personne à se manifester auprès de la direction générale.

2 – les dossiers de la ville

L'art contemporain dans la ville avec l'association Loi'Art

Madame le Maire présente le partenariat conclu avec l'association Loi'art, suite à la volonté municipale de porter l'art dans la ville. 6 installations artistiques contemporaines sont exposées dans le parc Bécot et le parc des berges du Rhins cet été. La ville a également acheté une œuvre pérenne, « la libellule » de l'artiste Wladimir Wauquiez, pour représenter la valorisation de la biodiversité dans la ville.

Aménagement du parc des berges du Rhins

M. COLLET revient sur le phasage de l'aménagement du parc : la tranche 2 du projet reprendra normalement en 2026, avec la démolition de l'ancien abattoir. La fin des travaux d'aménagement est programmée en 2027. Il rappelle également le parcours de pêche en « no kill » déjà en place le long du parc.

- Qu'est-il prévu à la place de l'abattoir ? il sera réalisé un parking végétalisé. Une réflexion pour l'aménagement d'une aire de camping-car est également en cours.
- La zone est-elle inondable ? Oui. Cette contrainte est bien sûr prise en compte.
- est-ce que l'espace vert de la place Pincourt sera conservé en tant que tel si l'entreprise Révillon demandait une nouvelle extension de son parking ? le Maire rappelle l'historique du dossier et la volonté municipale de régler le problème de stationnements irréguliers des salariés. La municipalité actuelle a bien le souhait de conserver cet espace vert restant, en y implantant notamment de nouveaux arbres dans le cadre de son « plan arbres » du mandat. Toutefois une équipe municipale ne peut s'engager pour un temps plus long que celui de son mandat.

L'embellissement du parc des berges du Rhins se poursuivra avec des nouvelles décorations murales.

Aménagement du parc Bécot

M. COLLET présente la poursuite de l'aménagement du parc Bécot, avec la rénovation du bassin. Après les études hydrauliques et techniques, les travaux ont commencé ce printemps pour terminer début juin, avec la pose de la membrane, l'installation de jets d'eau et d'un aérateur de surface, la remise en route de la cascade. La filtration de l'eau sera pilotée électroniquement.

Il expose la décoration des îlots, sur le thème de la pêche.

Le bassin pourra être remis en eau dans le cadre de l'activité économique des entreprises chargées des travaux. Toutefois, la remise en service des jeux d'eau, malgré un circuit fermé, est refusée pour le moment par arrêté préfectoral. La mairie fera ce qu'elle pourra auprès du préfet pour dénoncer cette injustice vis-à-vis de la population et de la jeunesse.

Le Maire rappelle la forte attente de la population à ce sujet.

Est-il possible de remettre en service l'eau du cimetière ? non, ce n'est pas autorisé par le même arrêté préfectoral. Sera-t-il possible d'installer une citerne pour remédier aux futures restrictions ? la question sera étudiée.

Les jardins familiaux équipés de récupérateurs d'eau

M. COLLET présente l'aide de la commune offerte aux jardiniers des jardins familiaux costellois, en leur mettant à disposition des récupérateurs d'eau pour permettre la continuité d'activité.

3- Retour sur les commissions

Profil végétal dans l'avenue de la Libération

Des profils humains découpés et des bois flottés peints seront installés la semaine prochaine dans l'avenue de la Libération.

Concours photo : les pollinisateurs

M. COLLET annonce le lancement d'un concours photo réservé aux Costellois, sur le thème des insectes pollinisateurs. Les 5 plus belles photos seront exposées dans le jardin mellifère boulevard Louis Armand, les gagnants seront récompensés par du miel communal et des graines de fleurs à planter.

Le concours est ouvert jusqu'au 11 juillet.

La sécurisation du quai du Général Leclerc

M. MARDEUIL revient sur le projet présenté aux riverains lors d'une réunion publique il y a un mois. Des mesures de vitesses excessives ont été constatées. Il est envisagé la mise en place d'un système provisoire avec des balises pour représenter et tester un futur aménagement constitué d'écluses et de plateau ralentisseur. Une première phase de test sera lancée d'ici la fin du mois de juin, pour vérifier la compatibilité avec le flux routier des entreprises de la rue. Une deuxième phase définitive sera programmée en 2026.

4- Questions diverses

- Chemin de l'île Berthier : Mme AUJAMES signale un manque d'entretien des services autour de la zone des poubelles. Il sera étudié la possibilité d'aménagement d'une plateforme bétonnée pour faciliter le stockage et la collecte des poubelles.
- Plusieurs plaintes au sujet du quai du Général Leclerc ressenti « en état d'abandon » : barbecues sauvages, rassemblements et nuisances diverses liées aux nouvelles salles de spectacles... M. BARGE répond : les barbecues n'étaient pas encore signalés, ils vont être transmis à la police nationale. L'occupation du square par des voitures sera vérifiée, il est étudié un aménagement pour la fermeture du square avec les services techniques. Les rassemblements avec suspicion de points de trafic ont déjà fait l'objet de contrôles et de verbalisations pour consommation, mais aucun trafic avéré n'a été constaté.
- M. BARGE revient sur les chiffres de la délinquance de la commune, transmis par la police nationale : celle-ci a été divisée par deux au niveau des plaintes, depuis le début du mandat.
- Rue Carnot : demande d'un panneau 30 et de ralentisseurs : la rue est déjà en zone 30.
- Rue Carnot : un passage piéton est devenu invisible, à repeindre. La demande est notée.

M. CHOUCHA annonce son prochain déménagement à Roanne et questionne la suite de sa présidence ? étant donné la prochaine échéance municipale et le prochain remaniement des conseils de quartier dans moins d'une année, sa démission n'est pas utile ni souhaitée.